



RESSOURCES FALCO LTÉE

**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(NON AUDITÉS)**

**POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES
30 SEPTEMBRE 2022 ET 2021**

Ressources Falco Itée

Bilans consolidés

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Au 30 septembre 2022	Au 30 juin 2022
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	10 131 062	9 020 845
Placements à court terme	-	3 000 000
Comptes débiteurs	458 010	574 288
Charges payées d'avance et autres actifs	213 660	289 585
	<u>10 802 732</u>	<u>12 884 718</u>
Actifs non courants		
Trésorerie affectée	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 5)	125 134 833	122 358 560
Autres actifs non courants (note 6)	1 728 528	1 728 528
	<u>127 768 361</u>	<u>124 992 088</u>
Total des actifs	<u>138 571 093</u>	<u>137 876 806</u>
Passifs		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 258 445	2 276 863
Prêt convertible (note 7)	19 861 359	19 408 400
Débeture convertible (note 8)	11 152 836	10 794 418
Passif dérivé lié aux bons de souscription (note 9)	93 947	178 309
	<u>32 366 587</u>	<u>32 657 990</u>
Passifs non courants		
Passif sur contrat (note 6)	50 345 992	48 898 002
Impôts sur le résultat différés	1 234 181	1 242 255
	<u>51 580 173</u>	<u>50 140 257</u>
Total des passifs	<u>83 946 760</u>	<u>82 798 247</u>
Capitaux propres		
Capital-actions	133 121 212	133 121 212
Bons de souscription	947 897	947 897
Surplus d'apport	15 768 591	15 615 190
Déficit	(95 213 367)	(94 605 740)
Total des capitaux propres	<u>54 624 333</u>	<u>55 078 559</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>138 571 093</u>	<u>137 876 806</u>
Continuité d'exploitation (note 1)		
Engagements (note 18)		

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

États consolidés de la perte et de la perte globale

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
Charges		
Consultants et rémunération	565 017	609 257
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	130 120	187 532
Frais de bureau et administratifs	87 440	132 279
Honoraires professionnels	66 060	268 092
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	44 620	57 376
Exploration et évaluation	170 466	83 167
Crédits d'impôt remboursables	(116 129)	(26 954)
Déplacements	4 199	10 672
Amortissement (note 5)	2 875	5 382
Recouvrement des coûts	(169 362)	(178 930)
Perte d'exploitation	(785 306)	(1 147 873)
Produits d'intérêts	83 417	22 375
Charge d'intérêt (note 8)	-	(119 051)
Gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	84 362	702 088
Gain de change	1 826	269
Perte avant les impôts sur le résultat	(615 701)	(542 192)
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	8 074	4 599
Perte nette et perte globale	(607 627)	(537 593)
Perte nette par action ordinaire (note 13)		
De base et diluée	(0,00)	(0,00)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (note 13)		
De base et diluée	271 577 879	242 355 141

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco ltée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(607 627)	(537 593)
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	130 120	187 532
Amortissement (note 5)	2 875	5 382
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(8 074)	(4 599)
Gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	(84 362)	(702 088)
Charge d'intérêt sur la débenture convertible (note 8)	-	119 051
Produit net de l'avance reçue dans le cadre de l'entente de flux argentifère (note 6)	-	10 000 000
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	116 278	(58 298)
Charges payées d'avance et autres actifs	75 925	16 181
Comptes fournisseurs et frais courus	(184 326)	(597 713)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>(559 191)</u>	<u>8 427 855</u>
Activités d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	(1 330 592)	(4 507 411)
Diminution des placements à court terme	3 000 000	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>1 669 408</u>	<u>(4 507 411)</u>
Activités de financement		
Produit d'un placement privé (note 10)	-	12 280 000
Paiement de frais d'émission d'actions	-	(805 247)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>11 474 753</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>1 110 217</u>	<u>15 395 197</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>9 020 845</u>	<u>4 149 395</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>10 131 062</u>	<u>19 544 592</u>

Informations complémentaires (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} juillet 2022	271 577 879	133 121 212	947 897	15 615 190	(94 605 740)	55 078 559
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(607 627)	(607 627)
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	153 401	-	153 401
Solde au 30 septembre 2022	271 577 879	133 121 212	947 897	15 768 591	(95 213 367)	54 624 333
Solde au 1^{er} juillet 2021	227 081 197	116 543 819	744 306	14 977 066	(91 457 490)	40 807 701
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(537 593)	(537 593)
Placement privé par voie de prise ferme (note 10)	30 700 000	12 126 500	153 500	-	-	12 280 000
Frais d'émission d'actions	-	(980 276)	(12 409)	-	-	(992 685)
Actions émises dans le cadre d'une entente d'option (note 18)	1 265 182	500 000	-	-	-	500 000
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	215 086	-	215 086
Solde au 30 septembre 2021	259 046 379	128 190 043	885 397	15 192 152	(91 995 083)	52 272 509

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Itée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 29 avril 2021, la Société a déposé sur SEDAR la mise à jour du rapport technique intitulé « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » avec une date d'effet au 18 mars 2021 (l'« étude de faisabilité mise à jour »), conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* et relative à son gîte Horne 5 situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gîte Horne 5 »).

Les présents états financiers consolidés résumés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 septembre 2022, la Société avait un fonds de roulement négatif de 21 563 855 \$ (incluant un équivalent solde de trésorerie et les équivalents de trésorerie de 10 131 062 \$), un déficit accumulé de 95 213 367 \$ et avait subi une perte de 607 627 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception de l'entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») conclue avec Redevances Aurifères Osisko Itée (« Redevance Osisko ») le 27 février 2019 (note 6). Redevances Osisko, en raison de l'entente de flux argentifère et du prêt convertible (note 7) et Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») (une filiale de Redevances Osisko) qui détient une participation de 17,3 % dans Falco, sont considérées comme des sociétés qui exercent une influence notable sur la Société et qui sont donc des parties liées en vertu de la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Le fonds de roulement au 30 septembre 2022 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 30 septembre 2023. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés résumés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, atteindre les prochains jalons de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 6, 7, 8 et 10), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités comme prévu, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés résumés.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales (*International Accounting Standards Board* ou l'« IASB ») et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme *International Accounting Standard* (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

2. Base d'établissement (suite)

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 21 novembre 2022.

Les conventions comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont les mêmes que celles appliquées dans nos plus récents états financiers consolidés annuels audités.

3. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la Société porte des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses quant aux montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants présentés à titre de charges. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement apparents à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents. Les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques sont les mêmes que ceux qui figurent dans nos derniers états financiers annuels audités.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 septembre 2022	30 juin 2022
	\$	\$
Trésorerie	2 102 062	6 002 062
Équivalents de trésorerie	8 029 000	3 018 783
	10 131 062	9 020 845

5. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrains et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 juin 2021	18 314 741	21 132 616	64 808 363	473 282	104 729 002
Ajouts	2 768	1 783 993	8 051 933	2 498	9 841 192
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	8 206 650	-	8 206 650
Solde au 30 juin 2022	18 317 509	22 916 609	81 066 946	475 780	122 776 844
Ajouts	-	8 149	511 632	-	519 781
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	2 259 367	-	2 259 367
Solde au 30 septembre 2022	18 317 509	22 924 758	83 837 945	475 780	125 555 992
Amortissement cumulé					
Solde au 30 juin 2021	-	-	-	397 220	397 220
Amortissement	-	-	-	21 064	21 064
Solde au 30 juin 2022	-	-	-	418 284	418 284
Amortissement	-	-	-	2 875	2 875
Solde au 30 septembre 2022	-	-	-	421 159	421 159
Valeur comptable					
Au 30 juin 2022	18 317 509	22 916 609	81 066 946	57 496	122 358 560
Au 30 septembre 2022	18 317 509	22 924 758	83 837 945	54 621	125 134 833

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

6. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société et Redevances Osisko (les « parties ») ont conclu l'entente de flux argentifère, en vertu de laquelle Redevances Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payables de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux argentifère, déduction faite de tout montant dû par la Société à Redevances Osisko;
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface;
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine;
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion de Redevances Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En contrepartie de l'argent livré en vertu de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère. En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$. Ces frais sont payables lorsque Redevances Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux.

Les obligations de Falco envers Redevances Osisko relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; ce premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») dans le cadre de la transaction de la débenture convertible (voir note 8).

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020 et le 31 janvier 2022, les parties ont modifié l'entente de flux argentifère, de telle sorte que Redevances Osisko a convenu de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables aux paiements par tranches versés par Redevances Osisko et certaines autres échéances.

Le 19 août 2021, la Société a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10 000 000 \$ sur le deuxième dépôt de 20 000 000 \$ prévu dans le cadre de l'entente de flux argentifère.

Au 30 septembre 2022 et au 30 juin 2022, la Société avait engagé, sur une base cumulative, 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé.

La répartition du passif sur contrat est comme suit :

	\$
Solde au 30 juin 2021	33 674 978
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	5 223 024
Avance partielle sur le deuxième versement prévu à l'entente	10 000 000
Solde au 30 juin 2022	48 898 002
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	1 447 990
Solde au 30 septembre 2022	50 345 992

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

6. Passif sur contrat (suite)

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante de financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des produits sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre un intérêt hors caisse théorique, qui peut être capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la conclusion et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Ce cumul est un élément hors caisse et n'est donc pas inclus dans l'état consolidé résumé des flux de trésorerie.

7. Prêt convertible

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Redevances Osisko (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5 900 000 \$ (le « montant de capital augmenté »), pour s'établir à 15 900 000 \$ (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Redevances Osisko avait le droit de déduire en compensation du montant de capital augmenté une somme de 881 131 \$ qui représente les comptes fournisseurs courants payables à Redevances Osisko par la Société, de telle sorte que sur une base nette, Redevances Osisko a rendu un montant de 5 018 869 \$ disponible pour un prélèvement par Falco. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts sont payés sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés sont payés lors du remboursement du montant de capital modifié.

Le 17 novembre 2020, la Société a conclu une entente exécutoire avec Redevances Osisko afin de reporter l'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (le « report de l'échéance »). Avec les intérêts capitalisés, le montant de capital à rembourser en vertu du prêt garanti en date du 17 novembre 2020 était de 17 596 136 \$. En contrepartie du report de l'échéance, le prêt garanti a aussi été modifié de façon à devenir convertible (le « prêt convertible »), après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») à un prix de conversion de 0,55 \$ par action ordinaire. Le prêt convertible porte intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko en vertu du prêt convertible sont garanties par un acte d'hypothèque d'un montant maximal de 25 000 000 \$ sur tous les actifs détenus par Falco à l'exception du projet Horne 5, subordonné en faveur du titre accordé à Glencore Canada dans le cadre de la transaction de la débenture convertible (voir note 8).

En contrepartie du report de l'échéance, la Société a émis à Redevances Osisko 10 664 324 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription »), chaque bon de souscription pouvant être levé pour une action ordinaire au prix de levée de 0,69 \$ jusqu'à 24 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option de levée sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont levés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix de levée divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de la levée. Redevances Osisko pourra se prévaloir de l'option de levée sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les actions ordinaires sous-jacentes) étaient assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription, conformément aux lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières.

Les transactions affectant le prêt avec Redevances Osisko sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2021	17 617 185
Intérêts	1 791 215
Solde au 30 juin 2022	19 408 400
Intérêts	452 959
Solde au 30 septembre 2022	19 861 359

Le montant de capital du prêt convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Ressources Falco ltée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

8. Débenture convertible

Le 27 octobre 2020, la Société a conclu une entente avec Glencore Canada pour une débenture convertible garantie de premier rang de 10 000 000 \$ (la « débenture convertible »). La débenture convertible avait une durée initiale de 12 mois et portait intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés ont été capitalisés trimestriellement en ajoutant le montant des intérêts au montant de capital de la débenture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts cumulés. Dans certaines circonstances, Falco aura le droit de reporter la date d'échéance de six mois.

La débenture convertible pourrait être convertie en actions ordinaires dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance à la seule discrétion de Glencore Canada au prix de conversion de 0,41 \$ par action ordinaire.

Falco a émis à Glencore Canada 12 195 122 bons de souscription, chaque bon de souscription pouvait être levé pour une action ordinaire au prix de levée de 0,51 \$ jusqu'à 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option de levée sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont levés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix de levée divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de la levée. Glencore Canada pourra se prévaloir de l'option de levée sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les actions ordinaires sous-jacentes) étaient assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription, conformément aux lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières.

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore Canada libèrera la garantie lors du règlement de la débenture convertible et du remboursement des intérêts. Tant que Glencore Canada détiendra (ou sera réputé détenir) une participation en capitaux propres d'au moins 5 % dans la Société, cette dernière aura le droit de maintenir son intérêt au prorata dans Falco en participant aux financements par capitaux propres et autres instruments dilutifs.

Le 27 octobre 2020, les bons de souscription, classés comme des passifs dérivés, ont été évalués à la juste valeur estimative de 1 232 501 \$, et le montant résiduel a été attribué à la dette hôte de la débenture convertible (8 767 499 \$), avec un montant résiduel nul attribué à la composante capitaux propres de l'option de conversion.

Le 13 octobre 2021, la Société a annoncé une entente avec Glencore Canada visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022, étant donné que les circonstances permettant une telle prolongation étaient rencontrées conformément aux modalités de la débenture convertible.

Compte tenu du report de la date d'échéance de la débenture convertible, la Société a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription émis à Glencore en parallèle à la débenture convertible, du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022. Toutes les autres modalités des bons de souscription sont restées inchangées, incluant le prix de levée de 0,51 \$ par action ordinaire.

Le 27 avril 2022, la Société et Glencore ont conclu une entente visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible, du 27 avril 2022 au 27 avril 2023 (la « date d'échéance modifiée »). Les intérêts cumulés sur la débenture convertible existante ont été capitalisés de telle sorte que le capital de la débenture convertible modifiée est de 11 095 976 \$.

Dans le cadre du report de la date d'échéance, le prix de conversion de la débenture convertible a été modifié à 0,40 \$ par action et le taux d'intérêt à 8 % par année, composé trimestriellement. Selon ses conditions, la débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires de la Société dans les 10 jours précédant la date d'échéance modifiée ou à la date d'échéance, mais Glencore peut se prévaloir de son droit de conversion par anticipation en fournissant un préavis écrit à la Société. Ce report est considéré comme un règlement de la débenture convertible originelle (10 000 000 \$).

En parallèle, la Société a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription modifiés de Glencore Canada (les « bons de souscription modifiés ») du 27 avril 2022 au 27 avril 2023. Le prix de levée de ces bons de souscription a été réduit à 0,41 \$ l'action. Toutes les autres modalités de ces bons de souscription demeurent inchangées. Ce report est considéré comme un règlement des bons de souscription originels (12 192 122 bons de souscription).

En contrepartie de la modification et du report, Falco a émis à Glencore Canada 2 866 036 bons de souscription supplémentaires (les « bons de souscription supplémentaires »). Chaque bon de souscription supplémentaire peut être levé contre une action ordinaire et ses modalités sont identiques à celles des bons de souscription modifiés.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

8. Débenture convertible (suite)

Les transactions affectant la débenture convertible sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2021	9 910 064
Gain sur l'extension de la débenture convertible	(624 234)
Juste valeur des bons de souscription supplémentaires	(545 239)
Intérêts	2 053 827
Solde au 30 juin 2022	10 794 418
Intérêts	358 418
Solde au 30 septembre 2022	11 152 836

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, le montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021, une portion du montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte qu'une portion de ces coûts d'emprunt a été capitalisée dans les immobilisations corporelles. Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021, un montant de 476 203 \$ en frais d'intérêts a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé et un montant de 119 051 \$ en frais d'intérêts a été passé en charges à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Conformément aux IFRS, un contrat visant l'émission d'un nombre variable d'actions ne correspond pas à la définition de capitaux propres et doit donc être classé comme un passif dérivé et évalué à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription seront ultimement convertis en actions ordinaires lorsque les bons de souscription seront levés, ou seront éteints à l'échéance des bons de souscription en circulation, et ne résulteront pas en déboursés de trésorerie pour la Société. Immédiatement avant la levée, les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur estimative. Au moment de la levée, la valeur intrinsèque est transférée au capital-actions (la valeur intrinsèque étant le cours de l'action à la date de la levée du bon de souscription, moins le prix de levée du bon de souscription). Toute juste valeur résiduelle est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale en tant de variation de la juste valeur estimative des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Le tableau suivant présente les variations des passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société :

	Bons de souscription de la dette convertible		Bons de souscription du prêt convertible		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 30 juin 2021	12 195 122	177 944	10 664 324	733 889	22 859 446	911 833
Bons de souscription supplémentaires (note 8)	2 866 036	545 239	-	-	2 866 036	545 239
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(544 874)	-	(733 889)	-	(1 278 763)
Solde au 30 juin 2022	15 061 158	178 309	10 664 324	-	25 725 482	178 309
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(84 362)	-	-	-	(84 362)
Solde au 30 septembre 2022	15 061 158	93 947	10 664 324	-	25 725 482	93 947

La réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

Ressources Falco ltée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription (suite)

Les des passifs dérivés liés aux bons de souscription ont été comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes à chaque date de présentation de l'information financière et à la date d'émission.

	30 septembre 2022	30 juin 2022	Bons de souscription supplémentaires Avril 27 2022	30 juin 2021
Taux d'intérêt sans risque	4,43 %	2,74 %	3,12 %	0,44 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	0,4 an	0,6 an	1,0 an	0,8 an
Volatilité annualisée	69 %	57 %	55 %	58 %
Taux de dividende	-	-	-	-
Juste valeur par bon de souscription	0,004 \$	0,01 \$	0,04 \$	0,04 \$

Ces passifs dérivés liés aux bons de souscription sont des évaluations récurrentes de la juste valeur de niveau 3. Le principal élément de niveau 3 utilisé par la direction pour estimer la juste valeur est la volatilité prévue.

10. Capital-actions

Le 18 août 2021, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme en émettant 30 700 000 unités (les « unités ») au prix de 0,40 \$ par unité (l'« offre »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 12 280 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être levé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix de levée de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture de l'offre si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut de l'offre a été réparti entre les actions ordinaires (12 126 500 \$) et les bons de souscription (153 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de clôture de l'offre. Les frais d'émission ont totalisé 992 685 \$, dont 980 276 \$ ont été alloués aux actions ordinaires et 12 409 \$ aux bons de souscription, en fonction de la répartition respective du produit.

Le 15 décembre 2021, la Société a clôturé un placement privé en émettant de 12 500 000 unités au prix de 0,40 \$ par unité (le « placement »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 5 000 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être levé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix de levée de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture du placement, si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut du placement a été réparti entre les actions ordinaires (4 937 500 \$) et les bons de souscription (62 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de détermination du prix du placement. Les frais d'émission d'actions, totalisant 20 186 \$, ont été alloués aux actions ordinaires.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

11. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2021	29 261 668	0,63
Échus	(18 247 344)	0,59
Émis (notes 8 et 10)	36 661 158	0,49
Solde au 30 juin 2022	47 675 482	0,54
Solde au 30 septembre 2022	47 675 482	0,54
Bons de souscription avec option de levée sans décaissement	25 725 482	0,53

12. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2021	15 133 900	0,49
Attribuées	3 525 000	0,37
Levées	(31 500)	0,30
Échues	(1 803 200)	0,76
Abandonnées	(602 333)	0,43
Solde au 30 juin 2022	16 221 867	0,44
Échues	(520 678)	0,56
Abandonnées	(120 222)	0,35
Solde au 30 septembre 2022	15 580 967	0,44
Options pouvant être levées au 30 septembre 2022	8 747 965	0,46

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022 s'élève à 153 401 \$ (215 086 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021), dont un montant de 23 281 \$ a été capitalisé au poste construction en cours (27 554 \$ capitalisé au poste construction en cours pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021).

13. Perte nette par action

En raison des pertes nettes pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

14. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération payée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021 :

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	316 380	395 881
Rémunération fondée sur des actions	106 435	177 688
	422 815	573 569

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, un montant de 54 000 \$ (170 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021) a été facturé par Redevances Osisko pour des services professionnels et pour l'accès à des espaces à bureaux. Un montant de 53 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 septembre 2022 (35 000 \$ au 30 juin 2022).

Au 30 septembre 2022, la charge d'intérêt sur le prêt convertible s'élevait à 2 391 179 \$ (2 064 175 \$ au 30 juin 2022). L'intérêt engagé sur le prêt convertible pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022 était de 452 959 \$ et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé. Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021, l'intérêt engagé sur le prêt convertible était de 447 109 \$ et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles.

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, un montant de 94 000 \$ a été facturé par Osisko Développement pour des services professionnels (94 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021). Un montant de 123 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 30 septembre 2022 (95 000 \$ au 30 juin 2022).

Durant la période de trois mois terminée le 30 septembre 2022, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 169 362 \$ à des entreprises associées de Redevances Osisko (178 930 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2021), qui ont été comptabilisés au recouvrement des coûts à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

15. Juste valeur des instruments financiers

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société sont évalués à la juste valeur aux bilans résumés consolidés résumés en date du 30 septembre 2022 (voir note 9).

Au 30 septembre 2022 et au 30 juin 2022, les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux bilans consolidés résumés se composent de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et frais courus, de la dette hôte du prêt convertible et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt convertible et de la débenture convertible est de 19 680 000 \$ et 11 200 000 \$, respectivement (évaluation de niveau 3).

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

16. Risque de liquidité

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Au 30 septembre 2022, la trésorerie se composait de soldes bancaires. Comme décrit à la note 1, la Société estime que les liquidités de la Société au 30 septembre 2022 ne seront pas suffisantes pour honorer ses passifs financiers pour la prochaine année. Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 septembre 2022 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1 258 445	-	-
Prêt convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	20 300 000	-	-
Débiteure convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	12 000 000	-	-

17. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

	Trois mois terminés le 30 septembre 2022	Trois mois terminés le 30 septembre 2021
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et frais courus		
Au début de la période	1 427 327	6 082 865
À la fin de la période	593 235	2 579 312
Produit d'intérêt reçu	84 417	22 375
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus		
Au début de la période	-	-
À la fin de la période	-	187 438

18. Engagements

Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de transactions ultérieures entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détenait une redevance du rendement net de fonderie (« NSR ») de 2 % sur le projet Horne 5 (la « redevance NSR sur Horne 5 »). Le 12 juillet 2022, BaseCore a assigné à Sandstorm Gold Ltd la totalité de ses droits, titres et intérêts dans la redevance NSR sur Horne 5.

Certains des droits de Glencore Canada en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore Canada pour un montant maximal de 100 millions de dollars. Les obligations de Falco envers Sandstorm en ce qui a trait au droit de redevance sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Systemes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à 28 900 000 \$, dont 8 225 000 \$ étaient engagés et payés au 30 septembre 2022, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés dans les équipements miniers.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

18. Engagements (suite)

Ententes d'écoulement

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses sociétés affiliées (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Les ententes comprennent des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »). Selon les modalités des ententes d'écoulement, Glencore achètera auprès de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5.

First Quantum

En juin 2021, Falco a conclu une convention d'option (la « convention ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquérir une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec situés à proximité de la ville (les « propriétés »). La Société a versé 1 000 000 \$ (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 500 000 \$ (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions ordinaires d'une valeur globale de 500 000 \$ (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec l'ancien site minier situé sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3 500 000 \$ (500 000 \$ à la date du transfert des propriétés et 1 000 000 \$ à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option peut être exercée, à certaines conditions, jusqu'au 31 décembre 2022. First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.